## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

## Le Maire de la commune de Navarrenx

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1; Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière :

Vu la demande de l'Association Vivre Avec, représentée par Nathalie Saint-Maxent, qui souhaite organiser une marche solidaire à l'occasion d'« Octobre ROSE » le dimanche 19 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant cet évènement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général;

## **ARRETE:**

**Article 1.** Au droit de l'évènement, la circulation et le stationnement seront interdits dimanche 19 octobre de 9h à 10h :

- Rue de l'Abreuvoir (depuis Ostabat jusqu'au P'tit Bistrot)
- Place d'Armes devant la Mairie

Article 2. La signalisation sera mise par les services techniques communaux.

**Article 3.** Vivre Avec est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- Nathalie Saint-Maxent pour Vivre Avec

Fait à NAVARRENX le 19 septembre 2025.

Le maire, Nadine BARTHE

